



le Bleuets de France

ANNEXES DU COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DE L'ŒUVRE NATIONALE DU BLEUET DE FRANCE 2009

Les recettes du Bleuets de France (collectes sur la voie publique tous les 8 mai et 11 novembre de chaque année, collectes privées, dons de particuliers ou d'associations, subventions de municipalités) abondent les crédits de l'ONACVG destinés à ses missions de mémoire et de solidarité.

Grâce à la combinaison d'une gestion rigoureuse des collectes, d'une politique nationale de promotion cohérente et d'une mobilisation sans faille de tous les acteurs du Bleuets, les recettes de l'Œuvre ont, une nouvelle fois, dépassé le million d'euros.

1) Ressources :

Les ressources de l'ONBF proviennent de quatre sources principales de recettes :

- Les quêtes sur la voie publique.
- Les quêtes dans des lieux privés accessibles au public.
- Les dons perçus tout au long de l'année.
- Les subventions votées par les municipalités.

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009, les recettes du Bleuets de France s'élevaient à **1 043 523,97 €** :

La majorité des fonds perçus par l'ONBF sont des **dons manuels**.

❖ Dons lors des quêtes sur la voie publique : **1 225 499,83 €**

Lors des 8 mai et 11 novembre de chaque année, les collecteurs proposent aux passants un autocollant contre un don libre en espèce ou par chèque.

Peuvent participer aux collectes sur la voie publique toutes les associations d'anciens combattants, de jeunesse et les associations culturelles et sportives ; toutes les communes par l'intermédiaire d'une association communale ; tous les établissements scolaires ; tous les régiments et, tous les particuliers qui le souhaitent.

ATTENTION : Les associations d'anciens combattants collectrices peuvent conserver, **si elles le souhaitent**, 40 % du montant total des fonds collectés par leurs soins et reversent les 60 % restants au Bleuets de France (ces associations peuvent utiliser ces fonds pour leurs propres actions de mémoire et de solidarité).

Les associations de jeunesse peuvent, quant à elles, conserver 10 % des montants collectés et reversent au Bleuet de France les 90 % restants.

Tout autre type de collecteur reverse 100 % de sa collecte au Bleuet de France.

Les espèces sont donc recueillies par les collecteurs du Bleuet de France, qui établissent un chèque correspondant au montant collecté avec déduction de la quote-part, de 40 ou 10 %, s'il y a lieu.

Les chèques, libellés à l'ordre du régisseur de recettes du Bleuet de France, sont envoyés directement à la Régie du Bleuet de France ou par l'intermédiaire des services départementaux de l'ONAC.

Depuis le 1^{er} mai 2008, la Régie du Bleuet de France assure la gestion financière des collectes sur la voie publique pour l'intégralité des départements métropolitains et d'Outre-Mer, ainsi que pour les collectes à l'étranger.

Du fait de cette nouvelle organisation de gestion, il est désormais possible de répondre au souhait émis en 2007, par la Cour des Comptes, d'exprimer et de bien différencier la part des collectes perçue par la Régie du Bleuet de France et la part conservée par les associations (quote-part).

Répartition des collectes	collecte brute	quote-part	collecte nette
reliquat collecte nov 2008	49 921,53 €	9 424,89 €	37 496,64 €
collecte 8 mai 2009	577 435,98 €	168 803,20 €	408 632,78 €
collecte 11 nov 2009	601 142,32 €	171 799,66 €	429 342,66 €
TOTAUX	1 225 499,83 €	350 027,75 €	875 472,08 €

❖ Dons lors des quêtes dans des lieux privés accessibles au public : **21 155,68 €**

Ces collectes sont organisées tout au long de l'année.

Les organisateurs reversent à la Régie du Bleuet de France l'intégralité des sommes collectées à cette occasion.

❖ Dons hors des collectes : **84 690,89 €**

Le don est possible tout au long de l'année. Les donateurs fixent le montant librement.

Les dons des particuliers s'élèvent en 2009 à 52 962,07 €.

Les dons des associations s'élèvent en 2009 à 31 728,82 €.

❖ Subventions des collectivités : **59 266,19 € €**

Ces subventions sont exclusivement attribuées par des municipalités.

Tout au long de l'année, les municipalités, notamment celles où il ne se déroule pas de collectes du Bleuet de France, souhaitent ainsi soutenir l'Œuvre en faisant voter une subvention lors des délibérations des conseils municipaux.

2) Emplois :

Suite à la décision du collège du Bleuets de France, réunis en séance le 10 juin 2002, la répartition des produits de la collecte s'effectue de la manière suivante :

- 58% pour l'action sociale.
- 25% pour les actions de mémoire et de citoyenneté.
- 17% pour le fonctionnement de l'Œuvre.

Tableau de suivi des crédits au 31 décembre 2009

Tableau de suivi des crédits au 31 décembre 2009						
Destination des crédits	Crédits revenant à l'ONBF	Crédits non consommés en 2008 eportés sur 2009	Recettes 2009	Crédits disponibles en 2009	Dépenses effectuées en 2009	Crédits non consommés en 2009 eportés sur 2010
SOLIDARITE	58 % de la part revenant à l'ONBF	269 365,44 €	603 539,21 €	872 904,65 €	485 994,94€	386 909,71 €
MEMOIRE	25 % de la part revenant à l'ONBF		260 146,21 €	260 146,21 €	257 000,00 €	3 146,21 €
Fonctionnement	17 % de la part revenant à l'ONBF	111 741,25 €	179 838,55 €*	291 579,80 €	279 205,43 €	12 374,37 €
TOTAL	100 % de la part de la collecte revenant à l'ONBF	381 106,69 €	1 043 523,97 €	1 424 630,66 €	1 022 200,37 €	402 430,29 €

* aux 17 % de la recette de fonctionnement s'ajoutent les ventes 2009 du livre « les Bleuets de l'espoir » pour une somme de 2 939,13 €

A – L'action sociale :

Le montant total des crédits attribués à la solidarité en 2009 est de 872 904,65 €.

Cette somme se décompose entre le report de crédits non consommés en 2008 et la part des 58 % des recettes du Bleuets de France en 2009.

Grâce à la solidarité constante des donateurs, près de **19 500 ressortissants** de l'ONACVG ont pu être aidés en 2009.

B – Les actions de mémoire :

Le montant total des crédits attribués à la mémoire en 2009 est de 260 146,21 €.

Cette somme se décompose entre le report de crédits non consommés en 2008 et la part des 25 % des recettes du Bleuets de France en 2009.

459 projets mémoriaux dans toute la France ont été subventionnés directement par l'ONBF en 2009 : expositions historiques sur les conflits du XX^{ème} siècle, projections cinématographiques et représentations théâtrales, voyages pédagogiques sur les lieux de mémoire ... etc.

C – Détail du budget fonctionnement :

L'ensemble des dépenses de fonctionnement pour l'année 2009 s'élève à 279 205,43 €.

Le budget de fonctionnement du Bleuet de France en 2009 était 291 579,80 € et se décomposait de la façon suivante

- 179 838,55 € de crédits disponibles issus des 17 % de la recette et des ventes en 2009 du livre « les Bleuets de l'Espoir ».
- 111 741,25 € de reports de la part non consommée des crédits exceptionnels votés en 2008 ainsi que la part non consommée des crédits de fonctionnement 2008 sur l'exercice 2009 (cf. annexe 1 : délibération N°1 de la séance du Collège du Bleuet de France du 17 mars 2009).

Les dépenses 2009 se détaillent de la façon suivante :

REPARTITION DEPENSES	FRAIS DE COLLECTE	RECHERCHE DE FONDS	GESTION	SITE INTERNET
2009	102 113,03 €	116 411,91 €	56 018,48 €	4 662,01 €

Un tableau détaillé des dépenses 2009 est joint en annexe 2.

3) Evaluation des contributions volontaires en nature :

En 2009, l'Œuvre Nationale du Bleuet de France a bénéficié d'un soutien gracieux de la part de la régie publicitaire de la RATP avec 49 212,02 € d'espaces d'affichage offerts dans les bus et le métro parisien.


L'Œuvre Nationale du Bleuet de France a aussi bénéficié de 2 904,38 de frais d'envoi de colis grâce au soutien de la Direction générale de l'ONACVG.

4) Etat des effectifs bénévoles :

Le nombre de collecteurs ayant participé aux collectes en 2009 s'élève à plus de **20 000**. Ces bénévoles sont répartis sur l'ensemble du territoire national.

Fait à Paris, le 15 février 2010

Le Préfet
Directeur Général de l'ONAC
Président de l'Œuvre Nationale du Bleuet de France



Rémy ENFRUN